

Comme l'a déjà annoncé le cabinet du Premier ministre, M^{me} Indira Ghandi, Premier ministre de l'Inde, visitera le Canada du 17 au 24 juin 1973. Etant donné que le programme n'a pas encore été établi, il sera annoncé plus tard; cependant afin de pouvoir se préparer en conséquence, les agences d'information seront sans doute intéressées de savoir qu'il est probable que M^{me} Ghandi visitera les villes ci-après durant son séjour au Canada: Ottawa, du 17 au 19 juin

Toronto-Niagara, le 20 juin
Montréal, le 21 juin
Vancouver, les 22 et 23 juin
Victoria, les 23 et 24 juin

2. Les représentants autorisés des média, c'est-à-dire, les reporters, les photographes, les caméramen, les techniciens de la radio-télévision et d'autres dont les revenus personnels proviennent, en tout ou en partie, de leurs activités de presse et qui désirent suivre et relater la visite du Premier ministre, M^{me} Ghandi, doivent demander leur accréditation au ministère des Affaires extérieures à Ottawa. Le Ministère tient à recevoir les demandes d'accréditation d'ici le vendredi 8 juin 1973 afin de pouvoir les étudier.

3. Une attestation délivrée par une autorité de l'agence d'information en cause doit être jointe à la demande d'accréditation et comprendre les renseignements suivants, accompagnés de deux photographies (format 1 $\frac{1}{2}$ X 1 $\frac{1}{2}$) du requérant:

- a) nom et prénoms
- b) adresse du domicile
- c) adresse du bureau
- d) affiliation
- e) fonction (c'est-à-dire reporter, photographe, technicien)
- f) date de naissance
- g) lieu de naissance

Il importe surtout que les demandes soient présentées au plus tôt et de la façon indiquée plus haut, car elles doivent être reçues au plus tard le vendredi 8 juin 1973. Les demandes accompagnées des photographies renuises doivent être envoyées à l'adresse suivante:

Service de presse (FPR)
Ministère des Affaires extérieures
Pièce 371, Edifice de l'Est
Ottawa KIA 0G2

Vous trouverez ci-joint, à votre intention, une formule de demande appropriée.